



CNSF

Collège National
des Sages-Femmes

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

Janvier 2020



INTRODUCTION

Le CNSF a pour objectif de réunir la profession des sages-femmes au sein d'une structure unique et indépendante, offrant un cadre aux débats professionnels sur :

- La politique périnatale et de santé publique
- La qualité de la naissance
- La recherche en Maïeutique et en périnatalité, l'évaluation des pratiques professionnelles et la diffusion des travaux
- La formation continue des sages-femmes

Parce que la profession de sage-femme a besoin d'être reconnue et comprise, il est important que les sages-femmes puissent se regrouper, en toute indépendance dans leur société savante, représentative de la diversité des modes d'exercices (Exercice libéral, hospitalier, territorial, et/ou universitaire)

Le CNSF bénéficie d'une véritable reconnaissance de ses pairs et des pouvoirs publics. A ce titre, nous collaborons avec différentes instances :

- La Haute Autorité de Santé (HAS) : travail collaboratif sur les recommandations pour la pratique clinique et l'évaluation des pratiques professionnelles
- Le Ministère des Solidarités et de la Santé : participation au groupe de travail sur la réforme des régimes d'autorisations (Activité obstétrique, néonatalogie, et réanimation néonatale), au groupe de travail relatif à la période périnatale (...)
- Parlements (Assemblée Nationale et Sénat)
- Santé Publique France, INCA, Inserm, Anses, Agence de Biomédecine (...)
- Les instances internationales : EMA (European Midwives Association) et ICM (International Confederation of Midwives)
- Relations inter professionnelles : Collège de Médecine Générale, La Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité, le Collège National des Gynécologues Obstétriciens, Société Française des Anesthésistes Réanimateurs, Société Française de Néonatalogie, Audipog (...)

Dans la lignée de nos actions visant à promouvoir le développement d'un réseau d'associations et de professionnels, le CNSF a inscrit l'ensemble de ses actions dans le cadre de la politique générale établie pour la période 2019-2023.

En 2019, le CNSF compte **720** adhérents (480 en 2017)

Notre association travaille en étroite collaboration avec ses adhérents, à l'aide de ses 4 commissions (Scientifique, Formation, Exercices professionnelles et pratiques cliniques, Internationale) et de son collegium.

En **mars 2019**, lors de son conseil d'administration, le CNSF a renouvelé la composition du Bureau National

Poste	Nom	Ville
Président	Adrien GANTOIS	Le Pré Saint Gervais (93)
Présidente d'honneur	Sophie GUILAUME	Paris
Secrétaire Générale	Myriam KHENICHE	Lyon
Trésorière	Michele ZANARDI	Reims
Secrétaire Générale adjointe (1)	Aurore GALMICHE AGUILLE	Niort
Secrétaire Générale adjointe (2)	Sandrine MILLONES	Castres (81)
Tresorier adjoint (1)	Sabine PAYSANT	Maubeuge (59)
Trésorier adjoint (2)	Laurent GAUCHER	Lyon
Vice-présidente en charge de la commission scientifique	Priscille SAUVEGRAIN	Paris
Vice-président en charge de la commission communication	Pierre Antoine MIGEON	Lyon
Vice-présidente en charge de la commission formation	Christine MORIN	Voisins-le-Bretonneux (78)
Vice-présidente en charge de la commission exercices professionnels	Nathalie BENET MANDORLA	Bastia
Vice Présidente en charge de la commission internationale	Frédérique TEURNIER	Paris
Administratrice	Anne BATTUT	Paris
Administratrice	Christine BLANCHOT ISOLA	Paris
Administratrice	Chloé BARASINSKI	Clermont-Ferrand
Administratrice	Anne CHANTRY	Paris



Administratrice	Marie adelaïde HOCHART	Montpellier
Administratrice	Sophie CRETINON	Suresnes (92)
Administratrice	Veronique TESSIER	Paris
Administratrice	Fabienne GALLEY ROLLIN	Verdun
Administratrice	Ingele ROELENS	Nanterre
Administratrice Collegium - ONSSF	Caroline RAQUIN	Collombes (92)
Administratrice Collegium - ANSFC	Martine CHAUVIERE	Dinan (22)
Administratrice Collegium - ANESF	Biba SALFATI	Suresnes (92)

Le **collegium** des associations et syndicats de sages-femmes du CNSF est composé de deux associations et d'un syndicat professionnel :

L'ANESF (Association Nationale des Etudiants Sages-femmes)

L'Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes (ANESF), association loi 1901, est l'unique organe représentatif des étudiant.es.s sages-femmes sur le territoire français. Créée en 1987, elle représente aujourd'hui 4000 étudiants.e.s à travers son réseau de 32 associations adhérentes sur les 35 écoles de sages-femmes existantes.

L'ANESF est une association asyndicale, aconfessionnelle et apaisane. Les positions défendues par l'ANESF sont établies et votées par le conseil d'administration.

L'ONSSF (Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes)

L'Organisation Nationale Syndicale des Sages-femmes (ONSSF) est un syndicat français. Fondé en 1953, il est le syndicat représentatif majoritaire de la profession de sage-femme en France pour tous les modes d'exercice.

L'actuelle présidente est Camille Dumortier.

Le syndicat représente, notamment, la profession au niveau de l'Union Nationale des Professions de Santé (UNPS), de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) et de la commission paritaire nationale (CPN).

L'ONSSF est l'interlocuteur privilégié de l'Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladie (UNCAM) pour ce qui concerne les négociations conventionnelles.

L'ANSFC

Créée en 1977, elle a traversé les mouvements liés aux événements concernant la fonction de sage-femme coordinatrice. Initialement dénommée 'association nationale des sages-femmes

surveillantes chefs » et suite aux différents textes officiels, elle est devenue l'Association des sages-femmes Coordinatrices.



1. Animation et développement du réseau

Le Collegium :

De 2001, date de la fondation du Collège, à 2014, l'adhésion au CNSF est individuelle, avec un objectif de représentativité, de liberté et d'impartialité.

En 2015, dans une volonté d'ouverture et de rassemblement, le CNSF vote la création d'un Collegium qui ouvre le CNSF aux associations, et syndicats de sages-femmes afin de fédérer la profession et leurs expertises. Comme les adhérents individuels, ces associations et syndicats professionnels bénéficient d'une représentation propre au sein du CNSF et participent aux décisions du CNSF au Conseil d'administration.

En 2019, le collegium s'est exprimé sur l'Engagement Maternité (Propositions du Ministère des Solidarités et de la Santé), sur la crise de l'hôpital et enfin sur la création du Conseil National des Universités en Maïeutique



À la situation catastrophique de l'hôpital, le gouvernement répond par le mépris

Après des mois de grève des services des urgences rejoins par d'autres services hospitaliers, dont les maternités et les services d'urgences gynécologiques et obstétricales qui ne sont pas épargnés, le gouvernement ne considère toujours pas la gravité de la situation.

Il semblait pourtant que le Ministre de la Santé Agnès Buzyn avait pris la mesure de la situation en déclarant, en février 2018, « qu'il fallait en finir avec l'idéologie de « l'hôpital-entreprise » et le « tout-TZA ». Or l'ONDAM, Objectif national de dépenses d'assurance maladie, est systématiquement contraint entre 2,3 et 2,5%, de façon à limiter les dépenses ce qui impose, de fait, une économie de 2 à 3 milliards d'euros par an à supporter pour les établissements publics de santé.

Ni la rallonge budgétaire de 1,5 milliard d'euros étalée sur les trois prochaines années, ni la reprise d'un tiers de la dette, ni les différentes primes allouées ne convainquent les personnels hospitaliers et les usagers, bien au contraire.

Les sages-femmes dénonçant également depuis des années des conditions d'exercice déplorables : manque de personnels, manque de moyens matériels. Il faut faire plus et mieux avec moins, ce n'est plus supportable.

Le Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF), l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes (ONSSF), l'Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices (ANSFC) et l'Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes (ANESF), soutiennent les mesures demandées par les différents collectifs et syndicats des personnels hospitaliers :

- L'ONDAM doit être à sa valeur réelle, qui est de 4% par an.
- Recrutement de professionnels supplémentaires immédiatement et plan de formation pluridisciplinaire.
- Augmentation significative des salaires des personnels hospitaliers basée sur la moyenne des salaires des pays de l'OCDE pour des postes équivalents (augmentation immédiate de 300 euros nets mensuels de tous les salaires).
- De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de prise en charge pour la population sur tout le territoire.
- Association des usagers et des soignants, toute catégorie professionnelle confondue, aux projets d'établissement visant à établir un réel partenariat entre usagers, soignants et gestionnaires.

Les organisations professionnelles de sages-femmes appellent également à la poursuite du mouvement national et seront présentes les 30 novembre et 17 décembre prochains.

CONTACTS PRESSE
 Adrien GANTOIS, Président du CNSF - 06.47.98.45.89
 Caroline RAQUIN, Vice-Présidente de l'ONSSF - 06.66.42.95.94
 Sylvie LE ROUX, Présidente de l'ANSFC - 06.75.12.76.29
 Cassandra OUAB, Attachée de presse de l'ANESF - 06.74.62.52.31



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 31 octobre 2019

Un Conseil National des Universités en Maïeutique

Deux décrets publiés ce matin au Journal Officiel officialisent la création attendue de nouveaux Conseils Nationaux des Universités. Le « Conseil National des Universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques » devient le « Conseil National des Universités pour les disciplines de santé ».

La nouvelle section créée pour la discipline maïeutique est la section 90. Sa création s'inspire pour sa composition et son fonctionnement des dispositions actuelles relatives à la filière des enseignant.e.s-chercheur.se.s en pharmacie.

Pouvoir s'appuyer sur son propre corps d'enseignant.e.s-chercheur.se.s rendra pleinement autonome la formation à l'Université. Les sages-femmes qualifié.e.s pourront être recruté.e.s pour l'enseignement des sciences maïeutiques déjà reconnues à l'Université par la délivrance de deux diplômes : celui du premier cycle de formation générale en sciences maïeutiques, qui confère un grade Licence et le diplôme de sage-femme délivré en fin de second cycle des études, qui confère un grade Master.

Cette étape est majeure pour la filière maïeutique et les étudiant·e·s : la profession est enfin reconnue, à juste titre, comme possédant les qualités indispensables à l'enseignement et à la recherche. Cela n'aurait pas été possible sans la collaboration et la persévérance des organisations professionnelles, étudiantes et du gouvernement.

Il est néanmoins utile de rappeler qu'à ce jour une seule université en France a ouvert un poste de Maître de Conférence en maïeutique. Le développement de la recherche en maïeutique ne se concrétisera que par la création d'un statut et d'un corps enseignant (MCF et Professeur). La non création d'un statut hospitalo-universitaire reste un frein indéfectible à la mutualisation de la recherche et de la clinique, alors qu'elle existe pour les deux autres disciplines médicales de médecine et d'odontologie. Nous sommes donc encore considéré.e.s « à part » dans le monde universitaire.

Le CNU maïeutique n'aura de sens que si les universités se saisissent de la création de nouveaux postes, qui pourront développer notre discipline, et permettront de la valoriser à l'échelle internationale. La recherche française en maïeutique pourra ainsi combler le retard accumulé depuis des années vis-à-vis des autres pays.

Enfin, pour la première composition du CNU de maïeutique, nous déplorons l'absence de modalités dérogatoires, à l'instar de ce qui avait été mis en place pour la médecine générale.

Contacts :

- > Adrien GANTOIS - Président du CNSF - president.e@cnsf.asso.fr
- > Cassandra OUAB - Attachée de Presse de l'ANESF - presse@anesf.com - 06.41.67.84.26
- > Véronique LECOINTE - Présidente du CNEMa - presidente@cnema.fr
- > Camille DUMORTIER - Présidente de l'ONSSF - camille.dumortier@onssf.org - 06.86.27.68.36

Prévention Sage-femme :

Prévention Sage-femme est une fédération d'associations qui a pour objet de développer des dispositifs de prévention auprès des instances pour la population générale. Elle participe au développement d'outils de communication visant à faire connaître la profession de sage-femme comme actrice de soins primaires. Elle regroupe des associations de sages-femmes qui ont pour but commun d'œuvrer pour que la prévention soit au cœur des politiques de santé et de l'organisation des soins.

Le CNSF occupe actuellement la présidence de cette fédération, qui est composée entre autre de l'Association nationale des étudiants sages-femmes, de l'Association Nationale des sages-femmes coordinatrices et de l'Organisation Nationale des Syndicats de Sages-femmes.

Les Pipelettes est le premier projet de prévention conçu par Prévention Sage-femme. Il s'agit d'un 25 ans, sur le thème de la santé sexuelle, la contraception, la prévention d'infections sexuellement transmissibles, la vaccination, entre autres messages de conseil en santé et prévention.

Ce projet n'aurait jamais vu le jour sans la fondation AFNIC, MACSF et le fond de dotations EIG.

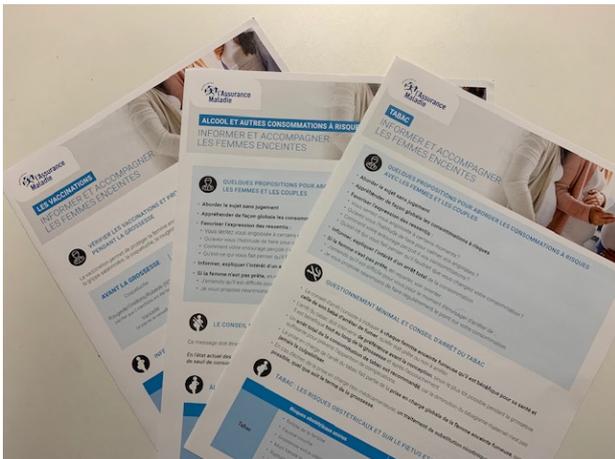


▪ un besoin / un service / une réponse.

- . UN LIVETCHAT
- . DES SAGES-FEMMES
- . EN DIRECT
- . 7/7 - H24



Les partenariats :



Le CNSF a participé aux cotés de la CNAM , de la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité et la Société Francophone de Tabacologie à l'écriture de Fiches pratiques qui sont remises aux sages-femmes dans le cadre de la visite du délégué.e.s d'Assurance Maladie. (Juillet-Aout 2019)

Par ailleurs, nous avons participé à la conférence de presse de l'Assurance Maladie présentant à la presse professionnelle (médecins généralistes, pharmaciens et sages-femmes) la campagne de vaccination (Novembre 2019)



Le CNSF a participé aux recommandations de bonnes pratiques cliniques sur la prise en charge des femmes fumeuses, et les courbes de croissance en Echographie Obstétricale du CNGOF.

Le CNSF a fait partie du groupe de relecture du contenu du site internet agir-pour-bebe.fr conçu par Santé Publique France.



Le CNSF fait partie du projet mené par le Collège de Médecine Générale Enseignant sur l'expérimentation de mise à disposition de stocks de vaccins au sein de cabinets libéraux. Cette expérimentation devrait débuter en 2020, concerne 3 régions en France, et pourrait évaluer la faisabilité de mise en stock de vaccins (Grippe, Coqueluche et HPV) au sein de cabinets de sages-femmes libérales.

L'ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE : LES JOURNÉES DU COLLEGE NATIONAL DES SAGES-FEMMES DE FRANCE (4 ET 5 FEVRIER 2019)

En collaboration avec le CERC



Les journées du Collège National des Sages-femmes de France est un événement incontournable pour les sages-femmes pour s'informer des actualités en périnatalité et en santé génésique. En 2019, nous avons rassemblé plus de 500 sages-femmes, qui ont pu découvrir entre autres la nouvelle convention nationale des sages-femmes mais aussi échanger à propos de la santé sexuelle en France.



Nicolas Revel : Directeur de la caisse Nationale d'Assurance Maladie aux journées du Collège National des sages-femmes le 4 et 5 février 2019

Parallèlement aux journées, des ateliers ont été proposés sur des thèmes variés : pratique de l'échographie, rééducation périnéale, simulation, pose de stérilet (...) Une séance de posters sélectionnés et l'attribution d'un prix ont été organisées par la commission scientifique du CNSF afin de participer à la promotion et à la diffusion des résultats de travaux de recherche en Maïeutique. Ce fut aussi l'occasion de découvrir les prix de recherche en Maïeutique de la Fondation Mustella.

La journée à thème : « La sage-femme au cœur du suivi gynécologique : une spécialité de l'intime » (03 juin 2019)



Cet événement a permis de rassembler plus de 300 sages-femmes, nous avons abordé l'éducation à la sexualité avec Dr Kpote, les actualités en matière d'IVG, les travaux sur les violences faites aux femmes ou encore la gynécologie de Prévention avec Teddy Linet (...)



Journée à thème du 3 juin 2019

2. Représentation

Le CNOSF

Collaboration du CNSF avec le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes.

Le CNP SF

Création en avril 2019 du Conseil National Professionnel des Sages-Femmes.

Elle rassemble à ce jour, les organismes suivants :

1. l'ANSFC : Association Nationale des Sages-femmes Coordinatrices,
2. l'ANSFL : Association Nationale des Sages-femmes Libérales,
3. l'ANSFT : Association Nationale des Sages-femmes territoriales,
4. l'ANSFO : Association Nationale des Sages-femmes Orthogénistes
5. l'APSF : Association Professionnelle des Sages-femmes,

6. l'AFSFA : Association Française des Sages-femmes Acupuncteurs,
7. la CNEMa : Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique,
8. le CNSF : Collège National des Sages-femmes,
9. l'ONSSF : Organisation Nationale des Syndicats des Sages-femmes,
10. l'UNSSF : Union Nationale syndicale des Sages-femmes,

Le Conseil National de l'Ordre des Sages-femmes siège de droit au sein du conseil d'administration du CNP-SF avec voix consultative.

Le 31 juillet 2019 a été publié l'arrêté relatif aux orientations de DPC s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale de santé. Parmi les fiches d'orientations prioritaires, 6 ont été créées par le CNP-SF :

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé

- Cette année 2019 a été très riche en représentation, nous avons effectué multiples réunions au groupe de travail sur la réforme des régimes d'autorisations (Activité obstétrique, néonatalogie, et réanimation néonatale), qui ont pour objectif de refondre les décrets de périnatalité de 1998. En amont de ce groupe de travail, nous avons effectué un travail collaboratif avec le CNGOF, la SFAR et la SFN pour répondre à la problématique des activités non programmées en obstétrique. Pour faire force de propositions, nous avons effectué une contribution sur l'organisation des plateaux techniques en périnatalité et effectifs sages-femmes. (Novembre 2019)

Organisation des plateaux techniques en périnatalité et effectifs sages-femmes

Novembre 2019



Page de couverture de la contribution des plateaux techniques en périnatalité et effectifs sages-femmes

- Nous avons émis des propositions quant à l'**Engagement Maternité** (Projet pour répondre aux inégalités territoriales en termes d'accès aux soins périnataux)

 **DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

LE RETOUR DU CNSF SUR CET ENGAGEMENT MATERNITÉ

 **CNSF**

Enjeux transverses prioritaires

- Améliorer les coopérations entre professionnels et structures via la mise en place de protocoles communs et le renforcement des interopérabilités SI et du travail en réseau ville-CPP/hôpital (réseaux de santé en périnatalité et CPTS).
- Respecter les droits des patientes et les champs de compétences des professionnels.

1 Offre de proximité

- Mettre en place des projets territoriaux de périnatalité.
- Développer une PDS locale en s'appuyant sur le réseau dense de SF et sur les CPP.
- Faire évoluer tout en encadrant le rôle des CPP (CPP ≠ plateau technique de maternité).
- Continuer à développer les accouchements réalisés par les SF libérales en maternité.

2 Parcours et protocole de suivi

- Mettre en place une consultation médicale précoce (médecin ou SF) pour identifier le niveau de risque.
- Déployer des parcours adaptés selon le risque.
- Préparer à la parentalité et à la naissance en fonction de l'éloignement et/ou à la situation.
- Développer des protocoles communs / partagés entre professionnels.

3 Bouquet de services

- Prise en charge d'un hébergement pour les situations à risque avec besoin de suivi sans hospitalisation.
- Pas d'hébergement/déclenchement systématique pour seule cause d'éloignement mais proposer un rapprochement vers le plateau et PEC d'hébergement si pas d'autres solutions.
- Prise en charge des transports, en particulier pour les consultations des 8^{ème} et 9^{ème} mois (à grouper avec la consultation pré-anesth. et la visite de la maternité).

4 Prises en charge urgentes

- Adapter les préconisations et les informations patients aux situations d'éloignement.
- Mieux former et équiper les professionnels de 1^{er} secours en transversal et prévoir la présence d'une SF en cas de transfert / transport en urgence.

11



- Nous avons été auditionnés auprès de la commission des **1000 premiers jours** (dirigée par Boris Cyrulnick) pour présenter nos futures recommandations de pratiques professionnelles « les interventions en période périnatales » avec Rémi Beranger, mais aussi nos préconisations avec notre point de vue de la sage-femme. Notre contribution sur les 1000 premiers jours est accessible en ligne.



Adrien Taquet : secrétaire d'état à la petite enfance



CONTRIBUTION DES **1000 JOURS**

Page de couverture de la contribution des 1000 jours

Représentation au Ministère des Solidarités et de la Santé			
	Intitulé du groupe de travail	Représentant CNSF	Nombre de réunions
Direction Générale de la Santé (Dgs)	Groupe de travail relatif à la périnatalité	Adrien GANTOIS	2
	Groupe de travail sur l'Enquête Nationale Périnatale 2021	Adrien GANTOIS	2
	Programme National Nutrition Santé	Sandrine MILLONES	2
	CANA-PMI	Christine ISOLA BLANCHOT	
Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS)	Groupe de travail relatif à la vaccination	Yann SELLIER	2
	Réforme des Régimes d'autorisations en Activité d'obstétrique, Néonatalogie	Sophie GUILLAUME Sylvie LEROUX	10
	Filière Endométriose	Alexandra BENOIT Valerie BLANCHET	5
Commission des 1000 premiers jours		Sandrine MILLONES Adrien GANTOIS	3

Tableau de la Représentation au Ministère des Solidarités et de la Santé

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Cette année 2019, fut marquée par la création du Conseil National des Universités en Maïeutique. Cela faisait quelques années que le CNSF en collaboration avec l'ANESF contribuait à faire émerger la recherche en Maïeutique. Cette avancée fut aussi le fruit d'échanges fructueux avec la Conférence Nationale des Enseignant en Maïeutique, représenté par Véronique Lecointe.

Deux groupes de travail ont permis la création de cette CNU :

1. Le groupe de travail Filière Maïeutique de la mission universitarisation des formations paramédicales et de Maïeutique – Le CNSF était représentée par Anne Chantry.
2. Le groupe de travail Qualifications des enseignants chercheurs issus des filières paramédicales et de Maïeutique – Le CNSF était représenté par Priscille Sauvegrain.

Il existe encore quelques sujets qui sont en défaveur du développement de la recherche en Maïeutique, comme l'insuffisance de postes universitaires pour les chercheur.e.s sages-femmes et l'absence de statut bi appartenant.



L'Assemblée Nationale

Rencontre avec Marie Pierre Rixain – 17/09/2019- (Député LREM - Présidente de la délégation aux droits des femmes). Ce fut l'occasion d'échanger sur l'Engagement Maternité, les violences faites aux femmes, le congés parental, le congés maternité pour les indépendantes, le congés paternité mais aussi de la prévention auprès des jeunes



Audition du CNSF auprès de la délégation des droits des femmes à propos de l'IVG instrumentale
– 15 octobre 2019-

Le CNSF demande à ce que la profession de sage-femme puisse avoir accès à la formation complémentaire pour que des sages-femmes volontaires puissent pratiquer l'IVG instrumentale.



Le CNSF a été auditionné été 2019 sur la place des menstruations dans le suivi gynécologique des femmes et la précarité menstruelle.

Le Sénat

Présentation du Rapport d'étude sur la qualité des soins prodigués en Maisons de Naissance en France, sous l'égide de Bernard Jomier – Sénateur de Paris.

La salle fut comble, de nombreux journalistes, de nombreux représentants de nos institutions, des représentants du collectif de maisons de naissances, le CIANE, et bien évidemment les sages-femmes.

Cela faisait deux années que le CNSF cherchait à s'emparer de ce sujet. Grâce à la détermination et à l'exigence d'Anne Chantry Sage-femme et Docteur en Epidémiologie) et l'appui d'autres sages-femmes chercheur.es toutes bénévoles, nous avons pu constater la présence de qualité et de sécurité au sein des maisons de naissance françaises. Les données sont comparables aux maisons de naissances étrangères. Vous pouvez accéder au rapport complet de l'étude ainsi que le communiqué de presse du CNSF sur le site internet www.cnsf.asso.fr.



Le CNSF a été auditionné sur les lois de bioéthiques.

ICM et EMA

L'un des objectifs du CNSF est de promouvoir la profession de sage-femme en Europe et dans le monde, de participer à des actions au niveau international, de créer des partenariats visant l'amélioration de la santé génésique et périnatale, de renforcer la profession de sage-femme et de collaborer avec l'European Midwives Association (EMA), l'International Confédération of Midwives (ICM) et les agences des Nations Unies.

Le CNSF est administrateur de l'ICM et de l'EMA pour la France. Nous étions présents à Prague en septembre 2019 pour l'EMA et seront présents à Bali pour l'ICM en juin 2020 où plusieurs sages-femmes chercheur.e.s membres de la commission scientifique présenteront leurs travaux.

Le CNSF félicite chaleureusement Mme Agnès SIMON, administratrice du CNSF de nombreuses années, pour son élection à la vice-présidence de l'EMA cette année.

3. Expertise en Maïeutique, clinique et scientifique

Par l'intermédiaire de la commission scientifique constituée par de nombreux.ses sages-femmes chercheurs.ses (en épidémiologie, sociologie, pédagogie...), les travaux scientifiques en lien avec la Maïeutique, et la commission exercices professionnelles, nous sommes en capacité de fournir une expertise auprès des instances, comme la HAS (Haute autorité de la Santé) mais aussi auprès des sages-femmes désirant perfectionner leurs pratiques professionnelles.

Cette année 2019 fut l'initiation des deuxièmes recommandations de pratiques professionnelles du Collège National des Sages-femmes intitulées « interventions en période Périnatale ». Ce groupe RPC est coordonné par Chloé Barasinski et Rémi Beranger, sages-femmes chercheurs.

TRAVAUX SCIENTIFIQUES ET CLINIQUES	Coordinateur.tr ice.s CNSF/ représentant.e CNSF	Echéance
RPC CNSF « INTEVENTIONS EN PERIODE PERINATALE3	Chloé BARASINSKI et Rémi BERANGER	2020
ENQUETE CNSF BIEN ETRE DES SAGES-FEMMES	Christine NC MORIN	2020
EVALUATION DES MAISONS DE NAISSANCES	Anne CHANTRY	2019
GROUPE DE TRAVAIL MAITRE DE STAGE	-	-
RECOMMANDATIONS HAS – VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	Mathilde DELESPINE	2019
RECOMMANDATIONS HAS - PLAGIOCEPHALIE	Marie Adelaïde HOCHARD	2019
CRAT	Benedicte COULM	-
FICHES PRATIQUES CNSF	Nathalie BENET MANDORLA	-
AAD	Anne CHANTRY Priscille SAUVEGRAIN	-

GESTION DES PRIX POSTERS CNSF	Laurent GAUCHER	-
GESTION DES PRIX CNSF DES MEMOIRES DE FIN D'ETUDES EN MAIEUTIQUE	Benedicte COULM	-

4. **Communication, visibilité et reconnaissances`**

La commission communication a largement participé à une nouvelle dynamique.

Un nouveau site Internet

Nouvelles rubriques, avec un nouvel organigramme, le nouveau site internet permet aussi d'accéder à son compte adhérent et d'avoir accès à des articles scientifiques en lignes.

Une newsletter bi mensuelle est envoyée pour informer les adhérents des actualités scientifiques et pratiques.

Une nouvelle stratégie sur les réseaux sociaux

Un compte twitter CNSF a été créé en octobre 2019, avec un 150 followers après seulement 3 mois.

Un compte Instagram CNSF a vu le jour au mois d'octobre, on compte désormais 700 abonnés à ce compte au mois de décembre 2019

Partenariat avec Sage-femme Pratique

Se connecter | Créer un compte

EN PRATIQUE | AXIS TV | AGENDA | **VIDÉOS CONGRÈS** | IMAGERIE | RECOMMANDATIONS | COMITÉ SCIENTIFIQUE | SERVICES

Rechercher OK

ASSISES NATIONALES DES SAGES-FEMMES | COLLÈGE NATIONAL DES SAGES-FEMMES | JOURNÉES POST-UNIVERSITAIRES

Accueil > Vidéos Congrès > Collège National des Sages-Femmes

20 & 21 janvier 2020

Paris, La Villette

CNSF
Collège National des Sages-Femmes de France

VIDÉOS DU CONGRÈS

- CNSF - 2018**
23 MAI 2019
Enquête Périnat 2016 : les principaux résultats
Béatrice BLONDEL
- CNSF - 2018**
23 MAI 2019
Prise en charge des phases de descente, d'expulsion et du post-partum
Camille LE RAY
- CNSF - 2018**
23 MAI 2019
Prise en charge médicamenteuse de la douleur
Anne-Sophie DUCLOY

Collège National des Sages-Femmes de France

[SITE INTERNET - WWW.CNSF.ASSO.FR](http://www.cnsf.asso.fr)

Le CNSF, pour défendre et affirmer la profession sage-femme dans le paysage périnatal

Le CNSF a pour objectif de réunir la profession des sages-femmes au sein d'une structure unique et indépendante, offrant un cadre aux débats professionnels sur :

- La politique périnatale et de santé publique,
- La qualité de la naissance,
- La recherche en maïeutique et en périnatalité, l'évaluation des pratiques professionnelles, et la diffusion des travaux,
- La formation continue des sages-femmes.

Parce que notre profession a besoin d'être reconnue et comprise dans sa complexité, il est important

La campagne de communication « en 3 mots »

CNSF - Collège National des Sages-Femmes de France
15 décembre, à 10:52

EN TROIS³ MOTS

LES RECOMMANDATIONS 2020
avec
Chloé BARASINSKI

Collège National des Sages-Femmes

[EN 3 MOTS] - Chaque semaine, découvrez l'action du Collège National des Sages... Afficher la suite

1 commentaire 18 partages 1 892 vues

J'aime Commenter Partager

CNSF - Collège National des Sages-Femmes de France
8 décembre

CNSF - Collège National des Sages-Femmes de France
17 novembre

**LA RÉNOVATION
DES DÉCRETS DE PÉRINATALITÉ
1998**

[En 3 mots] - Chaque semaine, découvrez l'action du Collège National des Sages... Afficher la suite

2 commentaires 17 partages 1 431 vues

J'aime Commenter Partager

CNSF - Collège National des Sages-Femmes de France
10 novembre

**AMÉLIORER
NOTRE PRATIQUE
& LA SANTÉ DES FEMMES
ET DES ENFANTS**

[EN 3 MOTS] - Chaque semaine, découvrez l'action du Collège National des Sages... Afficher la suite

Cerc Congrès et 59 autres personnes 5 commentaires 44 partages 2 594 vues

J'aime Commenter Partager

CNSF - Collège National des Sages-Femmes de France
10 décembre, à 10:52

CNSF - Collège National des Sages-Femmes de France
8 décembre

**LES
1 000
PREMIERS JOURS**

[En 3 mots] - Chaque semaine, découvrez l'action du Collège National des Sages... Afficher la suite

Mathilde Sage-Femme, 25 autres personnes et vous 10 partages 1 002 vues

J'aime Commenter Partager

CNSF - Collège National des Sages-Femmes de France
15 décembre, à 10:52



Cette nouvelle campagne vidéos format court (1 mn) a rencontré un franc succès avec plus de 10 000 vidéos vues ! Chacune des 4 vidéos font le lien avec les dossiers principaux du CNSF, avec pour principe de vulgariser et de rendre attractifs les travaux du Collège.



Une nouvelle identité pour les journées du collège : Les journées sages-femmes

Revue de Presse :



- Article HOSPIMEDIA sur les décrets de périnatalité
- Interventions télévisées à la Maison des maternelles du France 5
 - o Le suivi de grossesse par une sage-femme, Adrien GANTOIS
 - o Les maisons de naissances, Anne CHANTRY
 - o Les violences faites aux femmes, Adrien GANTOIS

CETTE ANNÉE 2019 FUT L'INITIATION DES DEUXIÈMES RECOMMANDATIONS DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU COLLÈGE NATIONAL DES SAGES-FEMMES